

Seront exécutés par marché de gré à gré.

Fait & délibéré les jours mois & an sus dits.

Marchais Joriv
 Hervé L. Ynterd
 Marchais
 A. B. Malin Bonin
 Milliercier J. Campin
 J. Campin
 Bontin
 Lanchereau
 Jacobson
 Trauvel

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 27 Septembre 1931 à 8 heures 1/2 du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, pour la Session d'Automne

Ordre du jour :

1. Affaires diverses.
2. - Cession & acquisition de terrains.
3. - Forêtissement des Pelloués. - Avis du Conseil
4. - Pont de la Morinière.
5. - Projet de construction de trottoirs & caniveaux
(Ch. de G. de Com. N° 85)
6. - Etablissement d'un passage d'eau de Erantouault à Chanteray & Nantes.
7. - Service téléphonique automatique.
8. - Répartiteurs pour 1932. - Liste de présentation.
9. - Demandes d'acquisitions militaires.
10. - Assistance aux Vieillards
- 10'. - " aux Femmes en couches

A Reper le 20 Sept 1931

Le Maire
 J. Thier

Conseil Municipal

Seance du 27 Septembre 1931

L'an mil neuf cent trent et un, le vingt sept Septembre, à huit heures du matin, le Conseil Municipal, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivier Maire, pour la session ordinaire d'été :

Présents: M. M. Gar. Maullit, Marchais, Rivier, Jovin, Guerin, Caupron, Berruault, Chieffaine, Carabereau, Billy, Juban, Roger, Fabrice, Prost, Brasseur, Marteau, Rioux, Chauvelon, Marchin, & Curpin.

Absents: M. M. Coumme, Marchin, & Paon excusés.

M. Fabrice est nommé secrétaire.
Le Procès verbal de la dernière réunion est lu & accepté sans observation.

Demandes d'allocation militaire.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau des demandes tendant à obtenir l'allocation militaire

1^o M^{me} Veuve Brosteau fils ne Penneau, à la Volerie, le fils Jules de la classe 1929,
avis favorable

2^o M^{me} Bardin épouse Chiffolleau à Creutemault, rue Bardin, le mari Robert classe 1930
avis favorable.

3^o M^{me} Maucé ne Denis Marie au Bourg, le fils Louis de la classe 1930
avis favorable.

4^o M^{me} Coët François, à la Haute He, le neveu Coët Etienne, ophelien - classe 1930,
avis favorable

Grande
29/9/31

5^e M^{me} ve Lorendeau, rue Touché, à la Volière,
le fils Félix, de la classe 1917 engagé par avan-
cement d'appel.

avis favorable.

6^e M^{me} Galloudeau née Casme, à la Jaquière,
le mari Félix, appelé à accomplir une période
d'exercices de 21 jours

avis favorable.

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes d'attestations faites en conformité de la
loi du 14 juillet 1905

1^o Ferrand Guignard Rosalie, à Seves,
admise pour 50 francs.

2^o Pirriau épouse Rouinsaut, à la 1^{re} Haute
admise pour 50 francs -

3^o Lechat Louis, à la Galarnière,
admis pour 20 francs -

4^o Jatinie Joseph à la Chaussée
admis pour 50 francs -

5^o Férard Jean Marie, au Chêne Gala
admis pour l'allocation de l'Etat : 20⁺

6^o D^e Guinard née Le Baucidee, Gôlaie,
admise pour 20 francs

7^o Lécote Alexandre, à la Jaquière,
non admis

8^o Mary épouse Mathelie, rue de Sini
non admise

9^o Ortait Francis à la Petite Haute
admis pour 30 francs

10^o Harmeau Pierre, au Cotau 1^{er}
admis pour 50 francs.

11^o Le Robette Mari, à Creutemault,
admise pour 50 francs

Le Conseil municipal donne un avis favorable
à la demande de majoration spéciale (art 20^{bis} de la
loi des Finances du 16 août 1930) formulée par Caisy
Paul Oscar, rue Chopin attesté à domicile pour
50 francs par mois

Donné
par le
29/9/30

M^{me} Kerault. Audureau Pauline à Rayon,
à hospitaliser
M^{me} Guilbaud - Rauilland Jeanne, 7 rue
Schubert, à hospitaliser.

Assistance aux
femmes en
couches

M^{re} le Maire déposée sur le bureau toutes les
demandes d'assistance aux femmes en couches.

M^{me} Guillet née Prévand, au Prouty
admise

M^{me} Capitaine née Héclary, à Ertemoult,
rue Létage, admise

M^{me} Blon née Leclerc, à la Morinière
admise

M^{me} Motaircau née Ballut, rue de la
Vohivie, admise

M^{me} Gauthier née Ploin, à la Bourardine
admise

M^{me} Prouty, née Martineau, 7^e rue à
Ertemoult, admise

M^{me} Henry née Lemelle, rue S. Carnot 76,
admise

M^{me} Brabet née Arerty, quai Jean Pout,
admise

M^{me} Saupin née Pratteau, à la Vohivie,
admise

M^{me} Foviacut née Guéron, rue Pierre
Fouillard, admise

M^{me} Pauly née Benuet, à Rayon,
admise

Assistance aux familles
nombreuses

M^{re} le Maire déposée sur le bureau une demande
d'assistance aux familles nombreuses

Saulard Felis, rue Nationale 21,
ajourné - dossier in complet.

Répartiteurs pour
1932.

M^{re} le Maire invite le conseil à valider
bien fait ses propositions en vue de la nomination

Liste de présentation des répartiteurs pour 1932

Le Conseil désigne :

Année 21

N^o partie

Répartiteurs Titulaires

de la Commune	1 ^o	Marchais Jean Baptiste	entrepreneur	Brucy
	2 ^o	Berrouet Eugène	propriétaire	Staulim
	3 ^o	Bertronneau Arthur	horloger	Stange
	4 ^o	Leport Paul	emp ^l d'usine	Chalosse
	5 ^o	Huet Joseph	propriétaire	St F. Laude
	6 ^o	Jauriat Paul	Jardinier	Carce
hors Commune	1 ^o	Merlet	propriétaire	Soumiers
	2 ^o	Aubin Jean Baptiste	cultivateur	Nantes St Jean
	3 ^o	Bouchard Emile	propriétaire	Soumiers
	4 ^o	Corbiveau Armand	"	Bouquenaud Bois Chalon

2^e partie

Répartiteurs Suppléants

de la Commune	1 ^o	Heraud Louis	propriétaire	Chatelier
	2 ^o	Peneau Ferdinand	cultivateur	Quérières
	3 ^o	Hamon Eugène	Forst en retraite	Blanc
	4 ^o	Bertronneau Lucien	Capitaine	Stange St
	5 ^o	Ollivier Gilles	Forst en retraite	rué P ^{te} Brucy
	6 ^o	Denaud Henri	vicaire	Soumiers
hors Commune	1 ^o	Dupeu Pierre	propriétaire	rué Herregan 24 Nantes
	2 ^o	Aubin Jean B ^{te}	cultivateur	Bouquenaud Bois Chalon
	3 ^o	Fiquereau Pierre	"	St Martin Champagnon
	4 ^o	Lancelot Elie	propriétaire	Nantes. H ^{ue} Frankelton

Construction de trottoirs et Caniveaux à Northouse

M. le Maire soumis au Conseil Municipal le projet de construction de trottoirs & caniveaux à exécuter sur le chemin de G^{de} Com. N^o 85 à Northouse. La dépense totale qui est de 52.200 francs sera couverte 1/3 par le Département soit: 17466.66 et 2/3 par la Commune, mais la loi du 7 Juin 1875 permettant de mettre à la charge des riverains la moitié de la dépense de construction des trottoirs incombant à la Commune, la part de la Commune sera réduite à 25.930.22, les riverains supporteront 8.803.12.

francs
24 pers^{ns}

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

accepte ce projet et décide d'inscrire au budget de 1932 la part contributive de la Commune dans la dépense.

Voie urbaine
Fourniture de matériaux

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fournir au plus tôt des matériaux pour l'entretien des chemins de la Voie urbaine.

A cet effet il a fait demander par le conseil communal des offres aux entrepreneurs susceptibles de faire les fournitures.

1° M. Gaton offre de faire la fourniture au prix proposé.

2° M. Vaucel offre un rabais de 1 franc par m³.

3° M. M. Bastie & Bolze un rabais de 2%.

En conséquence M. le Maire propose de traiter avec M. M. Bastie & Bolze qui offrent les conditions les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à traiter avec M. M. Bastie & Bolze pour la fourniture dont il s'agit.

La dépense s'élevant à 10 285.⁷⁰ sera payée 1° 5.285.⁷⁰ sur l'art 71 du budget primitif de 1931. 2° le complément soit 5000 sera inscrit au budget primitif de 1932. Il est décidé que l'année prochaine, la fourniture des matériaux pour la Voie urbaine, fera l'objet d'une adjudication d'une durée de 5 années.

Demandes d'acquisition de terrains

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal diverses demandes d'acquisition de terrains

- 1° Harrou Francis, à Rayon :
6 m² 87 de terrain à 10⁺ le m² : 68.⁷⁰
- 2° Crestier Barthélemy, à la Chénais
14 m² 50 de terrain à 7⁺ le m² : 101.⁵⁰
- 3° Actier Léopold, chemin de la G^e Haie
9 m² 00 de terrain à 10⁺ le m² : 90.
- 4° Davy Pierre, à la Basse Lande
23 m² de terrain à 10⁺ le m² : 230⁺

2
trans. le 1^{er} 1931

2
trans. le 1^{er} 1931

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte de rendre aux pétitionnaires les dits terrains aux conditions ci-dessus indiquées.

La demande de M^r Boye Charles, à la Petite-Lande, tendant à obtenir l'acquisition de l'ancien chemin des Champs Renaudais est rejeté par le Conseil après avis de la Commission des Travaux Publics.

Lotissements.

1^o Pelloués

2^o Traisnières

M^r le Maire dépose sur le bureau 2 projets de lotissements:

1^o Lotissement des Pelloués, propriété appartenant à M^r Julloucheau, 16 rue Nationale.

2^o Lotissement de la Traisnières, propriété appartenant à M^{rs} Gar Maucllet

Le Conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à ces 2 projets.

Correspondance.

M^r le Maire donne lecture:

1^o d'une lettre de M^r Hésdin, secrétaire du cabinet de M^r Briand au sujet du groupe scolaire de Traizon - dossier en instance

2^o d'un arrêté de M^r le Préfet approuvant une délibération du Conseil municipal relative à la détermination de rues.

3^o d'une lettre de remerciements du Gouvernement provisoire de la République Espagnole faisant suite à une motion du Conseil municipal dans sa séance du 22 juin dernier

4^o d'une lettre de M^r le Commandant Bailleau au sujet d'un concours à St-Nazaire le 22 juin 1932

Le Conseil agresse cette affaire

5^o de deux lettres de M^r le Maire de Nantes, au sujet de la participation de la Commune dans la dépense de nourriture des enfants de Préf^s qui fréquentent les écoles publiques de Nantes & qui sollicitent la gratuité du repas de midi. Rejeté à l'unanimité

6^o d'une lettre de l'amicale Coopérative Scolaire des Ecoles publiques de Préf^s en vue d'obtenir l'autori-

savoir d'installer le cinéma à l'École des garçons de Rezé

M^r le Maire demande le rejet du projet en faisant remarquer les inconvénients & les dangers
Adopté à l'unanimité.

7^e d'une lettre de l'École Sportive Récoenne au sujet de la mise à la disposition de la Société d'une salle de culture physique.

Rejeté à l'unanimité

8^e d'une lettre de M^{lle} Tourret demandant que le corps de son père soit transféré dans le terrain réservé du cimetière de St Paul.

Accepté

9^e d'une lettre de M^{lle} Gabart au sujet du Jugement concernant les presbytères.

10^e d'une note de M^{lle} Launey Ingénieur des Ponts & Chaussées au sujet du curage du ruisseau de la Malmaison qui passe par les Chapelles, Pierre Perce et la Mailleardière.

Après en avoir délibéré le Conseil demande que le curage de ce ruisseau soit effectué le plus tôt possible par les propriétaires riverains.

11^e d'une lettre de M^{lle} le Commissaire Général de l'exposition internationale de Lyon, qui demande l'adhésion de la Commune de Rezé à cette exposition.

Le Conseil municipal ne statue pas.

12^e d'une lettre de M^{lle} le D^r Gal de l'enseignement technique annonçant qu'une subvention de 650 + avait été accordée aux Cours Professionnels municipaux de Rezé.

Ligne de Nantes

à Indret

avant-projet

M^r le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu en communication le dossier d'avant-projet de construction du chemin de fer de Nantes à Indret.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Donne un avis favorable à cet avant-projet et exprime le désir que des remblais soient effectués des 2 côtés de la voie (sur le chemin de P^{te} Com. N^o 3) pour faciliter l'accès au Bourg de Rezé, et que des aqueducs

Comm. le 21/11/21

Seront aménagés sous la voie pour l'écoulement des eaux qui viennent de la partie Sud.

Passage d'eau de Bretemoult à Chantenay et à Nantes.

M. le Maire dépose sur le bureau ledossier concernant l'établissement d'un passage d'eau de Bretemoult à Chantenay et Nantes.

Le Conseil municipal prend connaissance du cahier des charges et donne son avis favorable au projet d'adjonction, mais fait des réserves en ce qui concerne les art 4 et 5 du dit cahier des charges.

Ann. le 14/10/99

Service téléphonique

M. le Maire donne lecture ^{d'une lettre} de M. le Directeur départemental des P. T. T. faisant connaître que son administration envisage l'installation dans la commune de Rep'd'un poste téléphonique public à encaissement automatique permettant d'obtenir des communications interurbaines en dehors des heures d'ouverture du bureau de poste.

Ann. le 14/10/99

Ce poste serait placé contre le mur de la façade du bureau et l'Administration prendrait à sa charge les frais de fourniture et de pose du poste et de la lanterne de signalisation.

Les frais d'éclairage devront être supportés par la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Garbaillet

Marchais
C. m. d.

Cherroux

Guéroux

H. Billy

Wabine

M. J.

Pottier

Quémener

Chauvet

J. Luperon

Charbonnet

J. Langue

Ch. Rivin